

apprendre que par le baptême, il va être engagé au service de Jésus-Christ ; 2o pour lui donner un protecteur et un modèle dans le ciel. Il ne faut donc donner aux enfants que des noms de saints.

Nos pères dans la foi donnaient à leurs enfants les noms des apôtres et des martyrs, afin de les mettre sous la protection de ces amis de Dieu. Que diraient-ils aujourd'hui s'ils revenaient sur la terre, et voyait des parents chrétiens donner à leurs enfants des noms profanes et païens, et même ceux d'hommes qui ont épouvanté la terre par leurs crimes, leurs scélératesses ! Ne s'élèveraient-ils pas fortement contre de telles profanations !

L'Eglise, par la voix de ses pontifes et des Conciles, a toujours prescrit à ses enfants, de donner aux nouveaux baptisés les noms des saints et des saintes du Nouveau-Testament, afin qu'ils soient par là portés à imiter leurs vertus, et s'adressent à eux dans leurs besoins, comme à leurs avocats et leurs défenseurs auprès de Dieu.

Le prêtre dit ensuite à l'enfant : “ *Que demandez-vous à l'Eglise de Dieu ?* ” — “ *La foi* ”, répond l'enfant par l'organe de son parrain et de sa marraine. — “ *Quel bien vous procurera la foi ?* ” — “ *La vie éternelle.* ” — Le prêtre ajoute aussitôt : “ Si vous voulez entrer dans la vie éternelle, observez les commandements de Dieu, aimez-le de tout votre cœur, de tout votre esprit, de toute votre âme, et votre prochain comme vous-même, pour l'amour de Dieu. ” Après lui avoir fait ce sublime abrégé de toutes les lois divines et humaines, le prêtre souffle trois fois sur l'enfant, en disant : “ Sors de cet enfant, esprit immonde, et fais place à l'Esprit Consolateur. ”

Ce souffle du ministre de Jésus-Christ témoigne du mépris qu'il fait de Satan, et de la faiblesse de